



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 2 JUIN 2023
N°2023-37

Nombre de conseillers
Présents : 11
Absents : 4
Excusés avec pouvoir : 3
Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le 2 juin, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Marie Villecourt, Ophélie Janaudy et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalec, Denis Renault, Eric Elie, Romain Grillot.

Date de convocation :
24/05/2023

Objet : réalisation d'un
Plateau piétonnier RD77/
rue de la Mairie/rue de la
Guillotière

Absents excusés : Monique NOWACZYCK (a donné procuration à Denis Renault), Josiane Charmont (a donné procuration à Alain PEILLON) Brigitte Sève (a donné procuration a Cédric Butzer)

Absente : Cindy Rochereau

Secrétaire de séance : Emmanuel PETAT

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un plateau surélevé serait nécessaire à l'intersection de la RD77, des rues de la Mairie et de la Guillotière afin de ralentir les véhicules provenant de la rue de la Gare et de la route de Ste Julie, la sécurité des piétons étant en permanence remise en question du fait de la vitesse des véhicules malgré la mise en place d'un feu pédagogique.

Un devis a été réalisé par CTPG et le coût de ce projet s'élèverait à 57 159.14 € HT. Il serait subventionnable au maximum à 30 % par le biais de la DETR proposée aux communes par le Département de l'Ain.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T	RECETTES H.T.
Travaux : 57 159.14 €	DETR : 17 147.75 €
	Autofinancement : 40 011.40 €

Le Conseil Municipal, ouï le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation d'un plateau piétonnier à l'intersection de la RD/77, des rues de la Mairie et de la Guillotière

VALIDE le plan de financement proposé

SOLLICITE l'aide financière du Département de l'Ain par le biais de la DETR à hauteur de 30% du projet soit 17 147.45 € HT

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2024

MANDATE et AUTORISE M. le Maire à établir le dossier correspondant et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Maire
Lionel KLINGLER



Accusé de réception en préfecture
001-210102133-20230602-2023_037-DE
Date de réception en préfecture : 06/06/2023
001-210102133-20230602-2023_0037-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Accusé de réception en préfecture
001-210102133-20230602-2023_0037-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2023